

Objectif Général : Faciliter l'accès à la santé pour les populations les plus vulnérables du Grand Tunis pendant la période de déconfinement et de réhabilitation sanitaire en Tunisie.

Objectif spécifique 1 Les personnes en situation de rue ont accès à des services médico-psycho-sociaux

Résultat 2 : Un espace permet de protéger et d'orienter les populations vulnérables

Activités :

1.2.1 Ouvrir un espace de jour dans le Grand Tunis

Un centre de jour dans le centre-ville de Tunis permet aux personnes en rue d'avoir un espace d'accueil et d'orientation en journée. Ce centre sera ouvert en partenariat avec la municipalité de Tunis et le Ministère des Affaires Locales en Tunisie. Médecins du Monde va gérer cet espace mis à la disposition par la municipalité en partenariat avec les Ministères partenaires : Ministères des affaires sociales, de la femme de la jeunesse et des séniors, des affaires locales, de la Santé.

Indicateur : 1 centre de jour créé

1. Principe du centre de jour

À l'interface du médical et du social, le centre de jour permettra aux personnes les plus démunies, souvent sans droits, d'accéder à des soins ainsi qu'à leurs droits. Créé en partenariat avec les autorités locales notamment les ministères des Affaires Sociales, de la santé, de la femme et des séniors, et des affaires locales ce dispositif inédit en Tunisie répondra aux prérogatives étatiques en termes d'accès à la santé pour tous et notamment les plus démunies. Son installation dans un bâtiment municipal permet de garantir la pérennité du projet en inscrivant dans les prérogatives municipales l'accompagnement vers l'accès à la santé en partenariat avec les dispositifs décentralisés des ministères notamment les Unités locales de protections sociales, les délégués à la protection sociale, les Centres de santé de proximité etc.

Ainsi ce dispositif de lutte contre l'exclusion en matière de santé des plus démunies permet l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et visent à faciliter leur accès au système de santé, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits notamment de leurs droits sociaux et sanitaires.

2. Fonctionnement

Le centre de jour est étudié pour avoir une capacité d'accueil de 50 personnes (hommes, femmes, mineurs isolés) par jour, composé d'une équipe pluridisciplinaire (Médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologue, kinésithérapeute etc.) en charge de l'accompagnement et de l'orientation des personnes :

- Sans domicile fixe
- Usagers de drogues injectables
- travailleur.se du sexe
- Extrêmement vulnérables (selon les critères convenus par MdM et ses partenaires)

Le circuit d'orientation vers le centre :

Les personnes accueillies dans le centre sont des personnes orientées par le SamuSocial ou par les équipes MdM en maraude de nuit. Les partenaires associatifs (Atiost, ATP+, ATL/ MST Sida, Beity, Universelles etc.) et municipaux et ministériels pourront également orienter les personnes vers le centre selon les accords convenus avec les parties.

La personne se présentant au centre de jour dispose d'une fiche de liaison d'un partenaire ou du Médibus :

- Si elle ne nécessite pas de soins médicaux particuliers, l'infirmier d'accueil et d'orientation gère seul la situation et accompagne la personne dans ses démarches

de couvertures socio-sanitaires ou d'accès aux espaces mis à disposition dans le centre.

- *Si elle nécessite des soins l'infirmier d'accueil et d'orientation (IAO) apprécie les besoins médico-sociaux et une prise en charge médico-sociale peut avoir lieu au niveau du centre de jour.*

3. Espaces mis à disposition :

- *Espace Médico-psycho-social : cet espace est composé des unités d'accompagnement et d'orientation des populations vulnérables afin de faciliter leur accès au système de santé, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits notamment de leurs droits sociaux et sanitaires.*
- *Espace restauration : Cet espace vise à fournir aux personnes en rue un repas chaud au moins 1 fois par jour.*
- *Espace Sanitaire : Cet espace vise permettre aux personnes en rue d'avoir une hygiène malgré leur situation*
- *Espace Buanderie : Cet espace permet aux personnes en rue de laver leurs vêtements et de les sécher afin de garantir leur dignité*
- *Espace de repos : Cet espace sans proposer l'hébergement permet aux personnes en rue d'avoir accès à un abris en journée pendant les périodes de fortes chaleurs ou de grand froid.*